Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 056-215601261-20260507-CNE07052606-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARZAN

Séance du jeudi 07 mai 2026

Date de convocation :	30 avril 2026	Conseillers en exercice :	23
Date d'affichage :	30 avril 2026	Conseillers présents :	20
		Conseillers votants :	23

L'an deux mille vingt-six, le sept mai, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué le trente avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Denis LE RALLE, Maire.

Etaient présents : M. Denis LE RALLE, Mme Annie DRENO, M. Sylvain GUEDAS, Mme Sylvie BENNEKA, M. Augustin PAULAY, M. Jean-Pierre ZUCCHI, Mme Françoise HEBEL, M. Christian TREMANT, Mme Marie-Pierre SANTERRE, M. Rémi MATHURIN, Mme Rachelle HILLAIREAU, M. Réda OUKRINE, Mme Patricia TALIO, M. Jean-Marc NOEL, Mme Marie CATREVAUX, Mme Stéphanie LA MANNA, M. Morgan JOANNIC, Mme Camille LE PAGE, M. Jacky NAULIN, Mme Alexandra CONTRATTI.

Étaient absents excusés :
M. Patrick MONNEREAU a donné pouvoir à M. Denis LE RALLE.
Mme Nathalie BANCEL a donné pouvoir à Mme Annie DRENO.
Mme Lise CRONIER a donné pouvoir à Mme Alexandra CONTRATTI.

Mme Marie CATREVAUX a été élue secrétaire de séance.

- **Dispositif argent de poche – CNE070526-06**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le dispositif « argent de poche » sur la commune de Marzan, pour l'été 2026.

Il rappelle qu'il s'agit, au titre de la politique jeunesse, de proposer aux jeunes marzannaises et marzannais, âgés de 16 et 17 ans, une « première expérience professionnelle par des chantier de proximité à caractère éducatif » au sein des services communaux : médiathèque, ALSH, services techniques.
L'opération, concernant 6 jeunes maximum, se déroulerait sur trois semaines en juillet 2026, avec rotation par groupe de 2, chaque semaine, dans les trois services.

En contrepartie de leur travail, de 9h à 12h, les jeunes reçoivent une indemnisation de 15 € par demi-journée, soit 75 € pour la semaine, payée en espèces, par le biais de la régie d'avance de l'ALSH, ou par virement bancaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette proposition de renouveler le dispositif argent de poche, pour l'été 2026, tel que présenté ci-avant.

Pour copie conforme,
MARZAN, le 12 mai 2026
Le Maire,
Denis LE RALLE